20	02/01/2017	BE 0837.273.316	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17001.00479	A 1.1

#### **COMPTES ANNUELS EN EUROS**

Dénomination:

LTH LIMITED

Forme juridique:

Société privée à responsabilité limitée

Adresse:

Rue Van Eyck

N°: 41

Boîte:

Code postal:

1050

Commune:

Ixelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de:

Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0837.273.316

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

27-06-2011

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

06-12-2016

au

au

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-07-2015

30-06-2016

Exercice précédent du

01-07-2014

30-06-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 1.2, A 5.1.1, A 5.1.3, A 5.2.1, A 5.2.2, A 5.4, A 5.5, A 5.7, A 5.8, A 5.9, A 8, A 9

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

**DE BRUIN** Barbara

Rue Van Eyck 41 1050 Ixelles BELGIQUE

Début de mandat: 24-06-2011

Gérant

A 2.1

# **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>2.141</u>	<u>3.582</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles Terrains et constructions Installations, machines et outillage Mobilier et matériel roulant Location-financement et droits similaires Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours et acomptes versés	5.1.2	22/27 22 23 24 25 26 27	<b>2.141</b> 2.141	3.582 3.582
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>80.139</u>	<u>63.452</u>
Créances à plus d'un an Créances commerciales Autres créances		29 290 291		
Stocks et commandes en cours d'exécution Stocks Commandes en cours d'exécution		3 30/36 37	<b>2.708</b> 2.708	<b>27.076</b> 27.076
Créances à un an au plus Créances commerciales Autres créances		40/41 40 41	<b>73.191</b> 43.222 29.969	<b>35.169</b> 35.169
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	4.241	1.206
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	82.280	67.034

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>55.190</u>	<u>43.757</u>
Capital Capital souscrit Capital non appelé	5.3	10 100 101	<b>20.000</b> 20.000	<b>20.000</b> 20.000
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves  Réserve légale  Réserves indisponibles  Pour actions propres  Autres  Réserves immunisées  Réserves disponibles		13 130 131 1310 1311 132 133	<b>1.860</b> 1.860	<b>1.860</b> 1.860
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	33.330	21.897
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif ne	et	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges	5.4	160/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>27.090</u>	<u>23.278</u>
Dettes à plus d'un an  Dettes financières  Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées  Autres emprunts  Dettes commerciales  Acomptes reçus sur commandes  Autres dettes	5.5	17 170/4 172/3 174/0 175 176 178/9		
Dettes à un an au plus  Dettes à plus d'un an échéant dans l'année Dettes financières Etablissements de crédit Autres emprunts	5.5	42/48 42 43 430/8 439	27.090	23.278
Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes reçus sur commandes		44 440/4 441 46	11.463 11.463	13.368 13.368
Dettes fiscales, salariales et sociales Impôts Rémunérations et charges sociales Autres dettes		45 450/3 454/9 47/48	15.627 13.449 2.178	9.592 9.592 318
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	82.280	67.034

# **COMPTE DE RÉSULTATS**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation Chiffre d'affaires	(+)/(-)		9900 70	64.845	21.534
Approvisionnements, marchandises, service	s et		70		
biens divers	( ) (( )		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions Amortissements et réductions de valeur sur frai	(+)/(-)	5.6	62	14.714	
d'établissement, sur immobilisations incorporell					
corporelles			630	2.639	2.578
Réductions de valeur sur stocks, sur commande cours d'exécution et sur créances commerciale:					
dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4	24.369	
Provisions pour risques et charges: dotations	(.)// )		005/7		
(utilisations et reprises) Autres charges d'exploitation	(+)/(-)		635/7 640/8	1.420	1.682
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre d			0.070		
de restructuration	(-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	21.702	17.274
Produits financiers		5.6	75	1	128
Charges financières		5.6	65	969	1.333
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts	(+)/(-)		9902	20.734	16.070
Produits exceptionnels			76		
Charges exceptionnelles			66		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	20.734	16.070
Prélèvements sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	9.301	8.945
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	11.433	7.125
Prélèvements sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	11.433	7.125

N° BE 0837.273.316 A 4

# **AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice precedent
Bénéfice (Perte) à affecter Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) (+)/(-) (+)/(-)	9906 9905 14P	<b>33.330</b> 11.433 21.897	<b>22.457</b> 7.125 15.332
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres au capital et aux primes d'émission		691/2 691		560
à la réserve légale aux autres réserves		6920 6921		560
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	33.330	21.897
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6		
Rémunération du capital Administrateurs ou gérants		694 695		
Autres allocataires		696		

N° BE 0837.273.316 A 5.1.2

# ANNEXE ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Code	es Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	P XXXXXXXXXX	10.341
Mutations de l'exercice  Acquisitions, y compris la production immobilisée Cessions et désaffectations Transferts d'une rubrique à une autre (+	8169 8179 //(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	11.539	
Plus-values au terme de l'exercice	8259	P XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice Actées Acquises de tiers Annulées Transférées d'une rubrique à une autre (+	8219 8229 8239 8/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	P XXXXXXXXXX	6.759
Mutations de l'exercice Actés Repris Acquis de tiers Annulés à la suite de cessions et désaffectations Transférés d'une rubrique à une autre (+	8279 8289 8299 8309 //(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	9.398	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>2.141</u>	

N°	BE 0837.273.316		A 5.3
		l	

#### ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

#### **ETAT DU CAPITAL**

#### Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital Catégories d'actions

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXX	20.000
100	20.000	

Codes	Montants	Nombre d'actions

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	xxxxxxxxx	xxxxxxxxx

#### **Actions propres**

Détenues par la société elle-même Montant du capital détenu Nombre d'actions correspondantes Détenues par ses filiales Montant du capital détenu Nombre d'actions correspondantes

### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

### Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
-	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

N° BE 0837.273.316 A 5.6

## **RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel Nombre total à la date de clôture Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein Nombre d'heures effectivement prestées	9086 9087 9088	1 0,3 594	
Frais de personnel Rémunérations et avantages sociaux directs Cotisations patronales d'assurances sociales Primes patronales pour assurances extralégales Autres frais de personnel Pensions de retraite et de survie	620 621 622 623 624	11.903 79 2.733	
RÉSULTATS FINANCIERS			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats Subsides en capital Subsides en intérêts	9125 9126		
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)	656		

N° BE 0837.273.316 A 6

### **BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

# Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		
	(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)		
100	0,3		0,3 ETP	ETP		
101	594		594 T	Т		
102	14.714		14.714 T	Т		

	_					1	
A la date de clôture de l'exercice	Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105		1				1
Par type de contrat de travail							
Contrat à durée indéterminée	110		1				1
Contrat à durée déterminée	111						
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112						
Contrat de remplacement	113						
Par sexe et niveau d'études							
Hommes	120						
de niveau primaire	1200						
de niveau secondaire	1201						
de niveau supérieur non universitaire	1202						
de niveau universitaire	1203						
Femmes	121		1				1
de niveau primaire	1210						
de niveau secondaire	1211		1				1
de niveau supérieur non universitaire	1212						
de niveau universitaire	1213						
Par catégorie professionnelle							
Personnel de direction	130						
Employés	134		1				1
Ouvriers	132						
Autres	133						

N°	BE 0837.273.316	A 6
		_

## Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein
Entrées							
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205		1				1
Sorties							
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305						

## Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

			,	
	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

#### **RÈGLES D'ÉVALUATION**

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise: Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de facon importante par des produits ou des changes imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement : Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration : Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription

à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles : Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend

milliers EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se

justifie comme suit : Amortissements actés pendant l'exercice :

+ +		+	Base	+		Taux er		+
+ Actifs +	L (linéaire)	+	NR (non	+		+		+
+	D (dégressive)	+	réévaluée)	+	Principal	+	Frais accessoires	+
+	A (autres)	+	G (réévaluée)	+	Min Max.	+	Min Max.	+
+		+-		+		+		+
+		+		+		+		+
+ 1. Frais d'établissement+		+		+		+		+
+		+		+		+		+
+ 2. Immobilisations incorporelles+		+		+		+		+
+		+		+		+		+
+ 3. Bâtiments industriels, admini- +		+		+		+		+
+ stratifs ou commerciaux *+	L	+		+	3.00 - 10.00	+	0.00 - 0.00	+
+ 4. Installations, machines et		+		+		+		+
+ outillage *		+		+		+		+
+ +		+		+		+		+
+ 5. Matériel roulant *+	L	+		+	20.00 - 25.00	+	0.00 - 0.00	+
+		+		+		+		+
+ 6. Matériel de bureau et mobilier* +	L	++		++	20.00 - 33.33	++	0.00 - 0.00	+
+ 7. Autres immobilisations corp. * +	L	+		+	10.00 - 20.00	+	0.00 - 0.00	+

<sup>\*</sup> Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : milliers EUR

<sup>-</sup> montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : milliers EUR

à l'exercice se sont élévés à :

A 7

Immobilisations financières :
Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit: Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure : 1. Approvisionnements : 2. En cours de fabrication - produits finis : 3. Marchandises : Fifo 4. Immeubles destinés à la vente : Fabrications : - Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production. - Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer. En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important). Commandes en cours d'exécution : Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement Dettes : Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif. Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes : Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : Conventions de location-financement : Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. ler de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents

milliers EUR